

16 mars 2023

Communiqué de presse

Pour défendre le bocage¹, devenez Sentinelles de la Haie

Durant la période de nidification et de reproduction des oiseaux, ce printemps, France Nature Environnement Pays de la Loire invite les citoyens et citoyennes à agir pour la préservation du bocage en contribuant à un état des lieux de notre réseau de haies. Cette campagne intitulée « Sentinelles de la Haie » se déroule du 16 mars au 15 juin 2023.

Un réseau de haies de plus en plus fragilisé

Les haies remplissent différentes fonctions comme la protection de la ressource en eau (épuration, lutte contre le ruissellement, ...), la protection des sols (lutte contre l'érosion, enrichissement, ...) et protection de la biodiversité (corridor écologique, nidification, alimentation...). Elles sont par ailleurs utiles à la production agricole. Mais elles sont fragilisées : « *le linéaire de haies présentes dans notre région continue d'être réduit année après année, notamment sous l'effet des pratiques du modèle agricole industriel, des surfaces croissantes de grandes cultures au détriment des prairies et de l'artificialisation croissante* » explique Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire. « *Au niveau régional comme au niveau national, plus de 70 % de ce linéaire a disparu depuis les années 1950* ».

Sentinelles de la Nature, un outil pour améliorer la connaissance du bocage ligérien

Pour défendre ce maillage bocager, FNE Pays de la Loire appelle tout un chacun à devenir « Sentinelle de la Haie » en signalant sur le site internet ou l'application Sentinelles de la Nature :

- des dégradations causées aux haies telles que des arrachages, arasements ou élagages réalisés en période de nidification ;
- des initiatives favorables telles que des actions de replantation ou de protection.

Ces signalements permettront d'améliorer notre connaissance des pressions exercées sur les haies et de mettre en valeur les initiatives favorables prises en leur faveur, notamment de la part d'agriculteurs. Des ressources juridiques seront par ailleurs transmises aux sentinelles pour les renseigner sur la légalité des dégradations qu'ils auront constatées.

Une réglementation insuffisante... et mal appliquée !

Des règles juridiques existent pour protéger les haies mais elles n'ont pas stoppé la destruction du bocage. « *La réglementation actuelle est à renforcer, notamment via la protection systématique des haies dans les documents d'urbanisme* » estime Jean-Marc Lalloz, coordinateur du collectif Bocage 53. « *Surtout, les règles existantes doivent être mieux appliquées. En particulier, il est interdit d'intervenir sur les haies agricoles au cours de la période de nidification. La réforme de la PAC a avancé le début de la période d'interdiction au 16 mars, date du début de notre campagne. L'irrespect de cette règle expose les responsables à des sanctions financières et à des poursuites en justice si elles portent atteinte à des espèces ou habitats protégés* ».

1 Définition du Larousse : Assemblage de parcelles (champs ou prairies), de formes irrégulières et de dimensions inégales, limitées et closes par des haies vives bordant des chemins creux